

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription auprès de

Dorothee HERBAUT

Centre René-Demogüe—Université Lille 2

(03.20.90.77.30 dherbaut@univ-lille2.fr)

Frais d'inscription :

30 euros pour les professionnels,

gratuit pour les étudiants, enseignants-chercheurs, magistrats

Frais d'inscription au déjeuner : 30 euros

Université Lille
Faculté de droit
Amphi René Cassin

1 place Déliot
CS 10 629
59024 Lille Cedex
Métro Ligne 2 - Arrêt "Porte de Douai"

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille 2
1, place Déliot à Lille



Métro Lille (Ligne 2) V'Lille Vélo Libre Service

En voiture : depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25), sortie n°2 ("Lille-moulins"), puis fléchage "Faculté de droit"
depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1), sortie n°3 ("Lille-Wazemmes") puis fléchage "Ronchin" et ensuite "Faculté de droit".

Manifestation agréée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats

LES COÛTS DE FAILLITE

Le droit des entreprises en difficulté est-il performant ?

Vendredi 24 novembre 2017

De 8h30 à 16h30

Ce colloque interdisciplinaire a pour objectif de porter une réflexion sur l'efficacité économique du droit en présence d'une entreprise en difficulté. Confrontée à des difficultés économiques et financières, l'entreprise doit, en effet, supporter des « coûts directs et indirects de faillite ». Les pouvoirs publics ont récemment tenté de peser sur cette problématique notamment en créant des procédures plus simples, en limitant l'imputation des frais sur le débiteur, mais aussi en réformant le régime de rémunération des professionnels qui, par un acte hautement symbolique, a été, en partie, intégré dans le droit de la concurrence (v.art.L. 441-1 et s. c. com). Cette évolution du droit positif pourrait avoir des conséquences profondes en pratique, ce qui nécessite d'en éclaircir les fondements et les finalités. Le colloque sera l'occasion de circonscrire les coûts de la défaillance, d'étudier qui supporte ces coûts et de s'interroger sur la possibilité de les réduire en optimisant le droit des entreprises en difficulté. Par leurs échanges, praticiens et monde académique, juristes, économistes et gestionnaires tenteront de répondre à une question plus générale : le droit des entreprises en difficulté est-il performant ?

Comité d'organisation :

Denis VOINOT, professeur, Université de Lille, Directeur de l'équipe de recherche René Demogüe (CRD & P)

Éric SÉVERIN, Professeur, Université de Lille, Rime Lab

Marjorie EECKHOUDT, Maître de conférences, Université de Lille

Contact : dorothee.herbaut@univ-lille2.fr

Frais d'inscription au colloque : 30 euros pour les professionnels, gratuit pour les étudiants, enseignants-chercheurs, magistrats / Frais d'inscription au déjeuner : 30 euros

Manifestation agréée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats

LES COÛTS DE FAILLITE

Le droit des entreprises en difficulté est-il performant ?

PROGRAMME

Accueil des participants : 8h30

8h45 : Rapport introductif par Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Professeur, Université de Toulouse-I- Capitole

LA DÉTERMINATION DES COÛTS, sous la présidence de Maître Jérôme THEETTEN, Président d'honneur du CNAJMJ, Maître de conférences, Université de Lille

Les coûts directs

9h00 : Loi Macron : qu'est-ce qu'une « rémunération raisonnable » des praticiens de l'insolvabilité ?, Florent PETIT, Maître de conférences, HDR, Université Caen-Normandie

9h15 : L'interprétation du tarif : l'exemple du coût de la cession d'actifs, Jocelyne VALLANSAN, Professeur, Conseillère en service extraordinaire à la Cour de cassation

9h30 : Co-mandats, mandats post-procédures, etc. : nouveaux intervenants, nouveaux coûts ?, Francine MACORIG-VENIER, Professeur, Université Toulouse-I-Capitole

Les coûts indirects

9h45 : Le calcul des coûts indirects, Éric SÉVERIN, Professeur, Université de Lille

10h00 : Les coûts indirects des défaillances bancaires, Marjorie EECKHOUDT, Maître de conférences, Université de Lille

Débats et pause : 10h15 – 10h45

L'IMPUTATION DES COÛTS, sous la présidence d'Alexandra PÉLIER-TÉTREAU, Magistrate, Chef du bureau du droit de l'économie des entreprises, Direction des affaires civiles et du Sceau

10h45 : Les frais de justice du débiteur : quelle prise en charge ?, Denis VOINOT, professeur, Université de Lille

11h00 : Le recours à des tiers : les praticiens de l'insolvabilité peuvent-ils sous-traiter leurs missions ?, Christophe DELATTRE, Vice-Procureur de la République, Section du droit des affaires et de l'entreprise, Tribunal de Grande Instance de Lille

11h25 : Table ronde et débat présidés et animés par Philippe ROUSSEL-GALLE, professeur, Université Paris-V avec la participation de professionnels, notamment Maître Sébastien DEPREUX, Vice-Président de l'IFPPC, mandataire judiciaire

Pause déjeuner : 12h00 – 14h00

L'OPTIMISATION DES COÛTS, sous la présidence d'Éric FELDMANN Président du Tribunal de commerce de Lille Métropole

Un droit plus performant

14h00 : Les praticiens de l'insolvabilité sont-ils des entreprises ?, Béatrice THULLIER, Professeur, Université Paris-X

14h15 : L'adaptation du droit du travail au droit des entreprises en difficulté, Laurence FIN-LANGER, Professeur, Université Caen-Normandie

14h30 : La politique de labellisation de l'AGS : un partenariat gagnant-gagnant, Thierry MÉTEYÉ, Directeur de l'AGS

14h45 : Le recouvrement des créances du débiteur, Pierre CAGNOLI, professeur, Université Caen-Normandie

Débats et pause : 15h - 15h30

Des procédures moins coûteuses

15h30 : La simplification des procédures, Christine LEBEL, Maître de conférences, HDR, Université de Franche-Comté

15h45 : Durée, confidentialité : les facteurs de réduction des coûts, Bertille GHANDOUR, Maître de conférences, Université de Picardie-Jules-Verne

Débats et clôture des travaux : 16h00 -16h30

Cocktail de clôture